



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----  
**SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2012**

**Délibération N°**

**Date de convocation : 05 septembre 2012**

**Nombre de conseillers en exercice : 77**

**L'an deux mille douze, le 13 septembre 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis au Foyer Rural de Saint-Souplet-Escaufourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.**

**Etaient présents (49 titulaires et 10 suppléants (S)) :**

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Cattillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caulery  
Clary  
Deheries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy-en-Cis  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

Maryse BASQUIN  
Dominique BEAUDUIN  
Marcel WAXIN  
Jean-Félix MACAREZ  
Hubert DEJARDIN  
Jean-Marie BACQUET(S)  
Gérard DEVAUX  
Lionel BASIN  
Nathalie GAVE(S)  
Paul SOUPLY  
Michel LEDUC  
Gérard LENOBLE  
Jacques LESNE  
Didier MARECHALLE  
Nicole GOURMEZ(S)  
Thierry WALEMME  
Philippe DUCROUX  
Dominique LAMOURET  
Liliane ADAM  
Michèle RUQUOIS(S)  
Didier BONIFACE  
Gérard BOURY

Régine DHOLLANDE(S)  
Maryline GODIN  
Jean-Pierre MAILLARD  
Christiane MARANDE  
Liliane RICHOMME  
Sandrine TRIOUX  
Bernard VERMEIL  
Serge WARWICK  
Alain GOETGHELUCK  
Pierre LAUDE  
Jean WEEXSTEEN  
Daniel CATTIAUX (S)  
Gilberte SZOPA  
Jean-Louis CAUDRELIER  
Bernard LECOLIER  
Charles BLANGIS  
Sylvie DECRESSIONIERE  
Michaëlle LEGRAND  
Bruno MANNEL  
Serge SIMEON  
Marc DUFRENNE  
Jean-Pierre LEFEBVRE(S)

Jacques LERICHE  
Louis COQUELLE(S)  
Michel HENNEQUART  
Pierre LEBLON  
Francis GOURAUD  
Gérard DELVA(S)  
Daniel BLAIRON  
Augustine NOIRMAIN  
Jean-Pierre RICHEZ  
Véronique NICAISE  
Jean-François DEFAUX(S)  
Henri QUONIOU  
Jean-Marc DOSIERE  
Jean-Paul CAILLIEZ  
Marie-Hélène DUEZ



**Membre excusé (27) :** Marie-Chantal TRANCHANT, Jean-Michel COUTURIER, Jacques OLIVIER, Peggy SZOPA, Agnès BERANGER, Gérard BEZIN, Guy BRICOUT, Anne-Sophie MERY-DUEZ, Alain RIQUET, Gérard TAISNE, Gilles PELLETIER, Bernard PLET, Serge LEULIETTE, Bertrand LEFEBVRE, Cécile MERCIER, Joseph MODARELLI, Isabelle PIERARD, Michèle BRULANT, Marc PLATEAU, Aimé BLEUSE, Pascal COQUELLE, Hubert LEFEVRE, Jacky DUMINY, Jean-Raymond WATTIEZ, Stéphane JUMEAUX, Daniel FIEVET, André-Marie FORRIERE

**Membre ayant donné procuration (1) :** Anne Sophie MERY-DUEZ à Maryline GODIN

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.

## DECISION MODIFICATIVE - BUDGET ANNEXE LBIC BRASSERIE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe LBIC Brasserie,

Considérant qu'il convient de prévoir une décision modificative pour honorer une facture,

Après en avoir délibéré,

Décide de modifier comme suit le budget annexe LBIC Brasserie :

+100 euros au compte 2031 (frais d'étude)

-100 euros au compte 2313 (construction)

Autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 14 septembre 2012 et de la publication  
Le 14 septembre 2012

Pour expédition conforme  
Caudry, le 14 septembre 2012

Vu,

Le Président,  
Maire de BEAUVOIS-en-Cambresis

  
Gérard DEVAUX



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

Le Président,  
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

  
Gérard DEVAUX

### IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.